

Commune de CUCURON



Bulletin municipal numéro 4

Juillet 2009

Editorial

Tant que chantent les cigales ...

C'est l'été ... cela n'aura échappé à personne, le soleil et les cigales étant là pour nous le rappeler si besoin était !

Cucuron a donc, comme chaque année à pareille époque, ce regain d'activité provoqué par l'arrivée des touristes qui ne manquent pas de passer, voire faire une halte ou s'installer pour quelques jours, dans notre beau village. Et même si cela induit quelques changements (minimes) dans notre vie quotidienne, il faut savoir que tout ce petit monde qui s'agite sous nos yeux génère, en "compensation", une activité économique de premier plan.

Il y a donc bien un intérêt réciproque, une union étroite, entre nous, les résidants, et nos estivants car, en contrepartie de leur passage, ils nous permettent de bénéficier, à longueur d'année, de l'avantage certain que représente la permanence de nos commerces de proximité et autres services, ce qui n'est pas le cas pour nombre de villages de la région ... ! Sans compter sur leur impact moins perceptible mais tout aussi significatif sur les différentes productions locales, qu'elles soient agricoles, artisanales ou de services.

Ce que je veux mettre en avant dans ce propos, c'est bien l'importance que revêt pour la commune la mise en place d'une gestion adroite et raisonnée de cette manne touristique dont il serait absurde de nier l'importance, compte tenu des enjeux qu'elle représente. En clair, comment "gérer au mieux" tous ces impératifs tout en préservant notre identité ?

Pour ce faire, le Maire dispose de plusieurs atouts dans son jeu :

- un Office de tourisme qui, bien qu'autonome, se doit de travailler en étroite collaboration avec la commune afin de définir conjointement les choix à opérer en terme de gestion de l'activité touristique ;
- deux Adjointes (Nicole BABAU et Jean-Yves RIOU), en prise directe avec l'Office ;
- l'existence d'une association des Commerçants et Artisans avec qui un partenariat s'est instauré afin de soutenir, en terme de logistique, les activités organisées notamment en période estivale.

Reste ensuite à régler la problématique des infrastructures à mettre en place dans le village afin d'organiser les flux de circulation (piétons, vélos, autos, ...) inhérents à l'augmentation saisonnière de population. Vous aurez compris que ce n'est pas comme résoudre la quadrature du cercle, mais ... presque !

Cependant, l'équipe municipale y travaille et la mise en place, dès l'automne prochain et volontairement hors saison touristique afin de faciliter les choses, d'un nouveau plan de circulation (qui vous sera présenté lors d'une réunion publique à l'Eden) sera sans doute l'une des composantes essentielles du dispositif.

En attendant et pour l'heure, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et tous "un bel été" et de bons et agréables moments, partagés, je l'espère, en famille ou entre amis et en compagnie des cigales, dans cette ambiance si particulière propre à notre cher village où il fait encore bon vivre à chaque coin de rue.

Votre Maire,
Roger DERANQUE

Sommaire

Editorial	p1	Opération « de la ferme à ta cantine » Travaux ancienne école communale	
Les Comptes rendus du conseil Municipal	p2	Repas du CCAS Concours départemental de lecture Réfection des chemins communaux	
Cucuron au quotidien	p24	Fête de l'école Le Musée Marc Deydier	
Elaboration du PLU			
Sécurité : opération « Voisins vigilants »			
Carrefour du portail de Pertuis			
Parking Saint Victor			
Visite du Sous-préfet			
Travaux de l'Eden			
Logement de la Poste			
Commission environnement			
Conservatoire de musique			
Travaux cour de l'école maternelle			
Visite des élus sur le chantier Iter			
		Informations	p31
		Le compostage	
		Aide pour l'amélioration de l'habitat	
		La fête de l'huile d'olive	
		Charte signalétique du PNRL	
		Communiqué du Maire	
		Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	
		Le billet d'humeur	p34
		Informations Mairie (tel, fax, mail, site internet)	

Les comptes-rendus du conseil municipal

Conseil Municipal du 30 janvier 2009

1 - Installation d'une horloge électronique dans la tour de l'Horloge

Accord sur la proposition du Maire de faire installer par l'entreprise Bodet, en charge de la maintenance annuelle de la Tour de l'Horloge et de l'Eglise, un mécanisme électronique pour la somme de 4 404,87 € TTC.
Vote : Unanimité.

2 - Remise en état de la toiture de l'ancienne école des garçons

Une première estimation sommaire permet de dégager les coûts suivants :

- Remise en état de la toiture du bâtiment principal :	77 500 €
- Démolition et mise en sécurité du préau :	9 500 €
- Honoraires de maîtrise d'œuvre (12%) :	10 440 €
- Honoraires bureau de contrôle :	2 175 €
- Honoraires SPS :	1 368 €
- Imprévus (poste à prévoir dans la mesure où il s'agit de restauration):	5 000 €
- TOTAL :	105 983 € HT 126 756 € TTC

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la remise en état de la toiture du bâtiment et la mise en sécurité du préau. Les Conseillers demandent à ce que les honoraires de maîtrise d'œuvre du bureau Croux Architecture (qui avait travaillé par le passé sur le projet de restauration du bâtiment) soient renégociés avant d'aller plus loin dans la procédure.

Vote : Unanimité.

3- Réhabilitation du groupe scolaire

Le Maire souhaite profiter de la réfection des menuiseries (vétustes, non isolantes, et présentant des risques pour la sécurité des enfants) pour mener une réflexion plus globale et analyser la situation énergétique des bâtiments de l'école.

C'est de ce diagnostic énergétique, qui comportera un certain nombre d'éléments (calcul théorique normalisé des déperditions, analyse thermographique infrarouge des bâtiments, simulation thermique dynamique des salles de classe, avant et après remplacement des menuiseries, etc...) que devra découler une proposition architecturale.

Accord sur cette approche et décision de:

- procéder à une mise en concurrence des bureaux d'études énergétiques recommandés par l'ADEME ;
- solliciter des subventions, pouvant aller à 70%, au Conseil Régional et à l'ADEME.

Vote : Abstention : M. RISBOURG – Pour : 15 + 3 pouvoirs

4 - Aménagement de la cour de l'école maternelle

Le Maire fait part de son inquiétude quant à l'avancement du projet et aux compétences du bureau d'étude, par rapport au programme défini et notamment en terme architectural, de le mener à son échéance (réalisation initialement prévue pour la fin août. 2009).

Après en avoir débattu, il est décidé :

- de retirer à l'atelier G. Girardin la réalisation du préau. Celui-ci sera intégré, s'il y a lieu de réaliser une telle structure, dans les travaux de réhabilitation du groupe scolaire.
- de laisser au paysagiste la mission d'aménager la cour définition des espaces, reprise des sols, végétalisation...
- de renégocier les honoraires qui avaient été fixés lors de la dernière commission relations humaines à un forfait de 6 000 € HT.
- de faire en sorte que ces travaux soient finis pour la rentrée scolaire.

5 - Local rangement du stade : signature du contrat de maîtrise d'œuvre et attribution des lots

Seule une entreprise par lot ayant répondu, le Conseil est d'accord pour retenir :

			€ HT	€ TTC
Lot 1	Maçonnerie	R. Morra	4 833,60	5 780,98
Lot 2	Electricité	C. Brémond	450,00	538,20
Lot 3	Menuiserie	serv. Voirie		
Lot 4	Peinture	L. Briand	631,50	755,27
	TOTAL		5 915,10	7 074,45

Vote : Unanimité.

6 - Affectation de la Dotation Globale d'Équipement 2009

La dotation globale d'équipement, subvention versée par la Préfecture, sous réserve de présenter un dossier avant le 15/02/09 et qui respecte certains critères, sera sollicitée pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle, dossier qui semble remplir toutes les conditions requises.

Vote : Unanimité.

7 - Remise en état et maintenance des hydrants (bouches ou poteaux incendie)

Le Conseil Municipal décide de retenir la société SMMI pour :

- La réhabilitation des poteaux incendies sous coffre en poteaux à prises apparentes pour 908,96 € TTC
- La réparation et la mise en conformité de poteaux sur lesquels il faut remplacer des joints et clapets pour 2 320,24 € TTC
- La visibilité, protection et identification de poteaux pour 1 447,16 € TTC
- La maintenance annuelle des bouches et poteaux incendies actuellement en état de fonctionnement ou qui le deviendront sur la durée de la convention, pour un montant de 38 € HT par hydrants. Il est précisé que la facturation pour les trois années de la convention se fera selon la quantité d'hydrants vérifiés.

Vote : Unanimité.

8 - Occupation du Domaine Public 2009

Rectification faisant suite à la délibération du 15 avril 2008 : le tableau qu'il convient de retenir est le suivant :

Tranche	Surface	Tarifs pratiqués en 2007	Tarifs Proposés pour 2008
1	0 à 3 m ² inclus	22.05	25
2	Sup. à 3 à 6 m ² inclus	110	125
3	Sup. à 6 à 10 m ² inclus	260	295
4	Sup. à 10 à 20 m ² inclus	450	510
5	Sup. à 20 à 30 m ² inclus	700	765
6	Sup. à 30 à 60 m ² inclus	900	1 020
7	Plus de 60m ²	1 200	1 360

Les commerçants qui se sont déjà acquittés de leur taxe seront remboursés du trop perçu.

Vote : Unanimité.

9 - Acquisition d'un véhicule pour le service de la voirie

Acquisition d'un pick-up Nissan 4X4, 80 000 kms pour la somme de 10 000 €, le C 15 étant affecté au garde-champêtre.

Vote : Unanimité.

10 - Convention SEDEL

Ce service de conseil en énergie partagé est un programme qui vise à mettre à disposition des communes volontaires un technicien spécialisé afin de remplir un certain nombre de missions axées sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. Ce programme sera financé par des aides régionales (ADEME et Région) et une cotisation d'adhésion des communes sur la base de 1€/habitant sur l'année 2009.

Avant de prendre une décision, il a été convenu qu'il sera fait appel à M. Matthieu Camps, technicien spécialisé du PNRL pour faire une présentation plus détaillée.

11 - Questions diverses

a) Platanes Boulevard du Sud

Le Maire fait part de la pétition qui lui a été transmise, réunissant 163 signatures, et qui déplore la décision de l'Architecte des Bâtiments de France, défavorable à la taille des platanes bd du Sud. Il propose aux Conseillers de saisir la Commission départementale des Sites sur la base de cette pétition afin que celle-ci tranche sur l'opportunité, au vu des arguments avancés par la population, d'élaguer les platanes bordant le boulevard du Sud.

b) Horaires d'ouverture du secrétariat

Le Maire informe qu'à compter du 02 février le secrétariat sera fermé les mercredi et jeudi après-midi et non plus les mardi et mercredi après-midi.

12 - Déclarations d'Intention d'Aliéner

Aucune des parcelles présentées n'est préemptée.

Conseil Municipal du 06 mars 2009

1 - Remise en état de la toiture de l'ancienne école communale

Le projet est validé après que le Maire ait fait état de l'entretien qu'il a eu avec le bureau Croux Architecture portant sur la négociation de ses honoraires. Ceux-ci seront ramenés de 12% à 11,5% du montant HT des travaux réalisés.

Vote Projet : Unanimité

Vote cabinet architecture : 15 voix pour et 3 abstentions (REUS Anne-Cécile, REUSA Claude, RIOU Jean-Yves)

2 - Réhabilitation du groupe scolaire : choix d'un bureau d'études énergétiques

Seul le bureau d'études A3E-Enr, en collaboration avec le cabinet d'architecte Ostraka à Robion, a présenté une offre répondant au cahier des charges pour un montant total de 8 880,30 € TTC.

Le Maire rappelle que la commune est en mesure de percevoir, sur ce type de mission, une subvention du Conseil Régional allant de 50% à 70% si, dans ce dernier cas, la commune souscrit à la convention SEDEL.

Vote : Unanimité.

3 - Aménagement de la cour de l'école maternelle

Suite au Conseil Municipal du 30/01 et après un contact téléphonique infructueux, avec le bureau d'études Girardin ainsi qu'une proposition de rendez-vous restée sans suite. Il est décidé de leur adresser, un courrier mettant un terme à la mission.

Il a été demandé au bureau Croux Architecture de faire une proposition d'honoraires pour la reprise de ce projet.

4 - Octroi des subventions aux associations

L'examen des demandes de subventions n'a pas pu se faire, certains dossiers n'étant pas encore parvenus en Mairie. En revanche, le Conseil municipal donne son accord sur la demande exceptionnelle de la Boule Cucuronaise qui souhaite une avance sur subvention de 1 100 € pour l'organisation des concours à venir.
Vote : Unanimité.

5 - Elaboration du PLU : choix d'un bureau d'études

Le cahier des charges pour la révision du POS valant élaboration du PLU a été adressé à différents bureaux d'études. Cinq réponses ont été enregistrées en Mairie dont deux négatives.

Adèle-SFI : 39 200,00 € HT, 46 883,20 € TTC

Yves le Ho : 30 845,00 € HT, 36 891,00 € TTC

Territoire et Urbanisme : 24 000,00 € HT, 28 704,00 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'études Territoire et Urbanisme

Vote : Unanimité.

6 - Réfection de la voirie communale

Suite aux travaux de la commission Chemins, le Conseil municipal décide de procéder à la réfection de : Chemin St Estève, Chemin de Piberaud, Chemin de Piécaud, Chemin de St Martin et des interventions ponctuelles sur les chemins de Galon, des Patins, etc.... En outre, les opérations de bouchage de trous réalisés par l'équipe de voirie se poursuivront.

La mission de maîtrise d'œuvre sera par ailleurs confiée au bureau d'études TGE, dirigé par M. Raoul Dorgal, qui a déjà travaillé sur l'état des lieux des chemins, pour un montant de 5% du montant HT des travaux réalisés.
Vote : Unanimité.

7 - Mise en sécurité du rocher de St Michel

Le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'études Géolithe spécialisé en géologie- géotechnique- géophysique-, (qui est déjà intervenu en 2003 suite à l'éboulement rocheux survenu rue du Château), pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre complète pour un montant de 6 877,00 € TTC., dans le cadre des travaux de protection contre les éboulements rocheux :

- au niveau de la rue du Château ;
- sur la parcelle de Mme Mazaud ;
- et au droit de l'éboulement de la rue de la Vieille Ville survenu en début d'année.

Vote : Unanimité.

8 - Eglise N.D. de Beaulieu : installation de grillages anti-pigeons

Les Elus ont examiné un devis de la société Bodet pour l'installation d'un grillage antivoltiles au niveau du clocher de l'église où nichent de très nombreux pigeons, d'un montant de 6 380,36 €TTC (déjà été revu à la baisse car initialement de 9 394,58 €).

Ils le trouvent trop onéreux et souhaitent un coût d'investissement moins élevé ou que d'autres solutions soient envisagées.

9 - Signature de la convention liant la commune de Cucuron à la crèche Les Minots

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la commune et la crèche associative pour la

durée du contrat Petite Enfance (visant à développer et à améliorer les actions en faveur de l'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans, signé entre la Mairie, la CAF et la MSA) pour les années 2008 à 2011, et qui a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la commune et la crèche associative :

- engagement financier de la commune
- mission de la crèche
- engagements de la crèche
- fonctions du comité de pilotage.

Vote : Unanimité.

10 - Dissolution du Syndicat de Transports de la Motte d'Aigues

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le transport des élèves fréquentant les établissements d'enseignement du canton de Pertuis.

En effet, le conseil Général a décidé en 2007 de fixer une échéance commune à l'ensemble des conventions de transport et de mettre en place une procédure de délégation de service public. Cette dernière a entraîné des modifications de fonctionnement, posant ainsi la question de l'existence du syndicat. Sa dissolution devient effective de plein droit dès lors que l'ensemble des communes adhérentes en font la demande.

Vote : Unanimité.

11 - Soutien de la commune en faveur de l'ONF

Le Maire fait part du courrier qu'il a reçu de la Fédération Nationale des Communes Forestières et de l'inquiétude exprimée par les agents de l'Office National des forêts sur le devenir de leur établissement, suite aux différentes dispositions nationales qui ont été prises ces derniers temps.

Compte tenu de la présence extrêmement forte de l'ONF sur le territoire de la commune, le Maire propose aux membres du Conseil d'exprimer leur soutien à travers une délibération demandant :

- Le maintien du personnel de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales ;
- L'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire de relance de la filière ;
- Le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire ;
- La mise en place d'un fonds de mobilisation de 100 M€/an annoncé par le Ministre de l'Agriculture pour augmenter la récolte de bois, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural ;
- L'étalement des charges supplémentaires (paiement de la part patronale des retraites des fonctionnaires, le rachat des maisons forestières domaniales, etc...).

Vote : Unanimité.

12 - Convention SEDEL

Suite au Conseil du 30 janvier dernier et à la réunion de présentation avec M. Camps, technicien du PNRL, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service SEDEL du Parc Naturel Régional du Luberon.

Vote : Contre : 1 (C. REUSA) - Abstentions : 5 (R. DERANQUE, G. BLANQUER, C. BONO, C. CANONNE, J-Y RIOU) - Pour : 8 + 4 pouvoirs = 12

13 - Opération Pégase

L'efficacité des patrouilles équestres Pégase, menées en concertation avec la Gendarmerie, s'est avérée l'été dernier très positive, notamment :

- En assurant la surveillance générale de la zone déterminée après concertation préalable ;
- En prévenant les infractions à l'environnement et les risques d'incendie ;
- En luttant avec plus d'efficacité contre les vols à la roulotte ;
- En renseignant les usagers.

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour l'année 2009 ce type d'opération, la participation financière de la commune étant comprise dans une fourchette entre 0,08 et 0,15 €/habitant, selon le soutien financier que pourra apporter le Conseil Régional, et avec un montant maximum de 277,20 €.

Vote : Unanimité.

14 - Modification des statuts de la CCPL

Le projet de construction d'une nouvelle Brigade de Gendarmerie à CADENET sera conduit par la Communauté de Communes " Les Portes du Luberon" en Maîtrise d'ouvrage directe et le Conseil Communautaire s'est prononcé, à l'unanimité, pour la modification des statuts en adoptant la nouvelle compétence optionnelle suivante :

« Construction des bâtiments nécessaires à la sécurité publique (Caserne de Gendarmerie) »

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Approuve le principe de la modification des statuts de la Communauté de Communes " Les Portes du Luberon" .

15 - Réforme des collectivités territoriales : motion de soutien aux départements

Le Maire fait lecture du projet de motion adressé par le Département de Vaucluse, suite à l'annonce de réorganisation territoriale de la commission Balladur.

Les élus manquant d'information sur le contenu des propositions qui ont été faites, ce point est reporté à une date ultérieure.

16 - Questions diverses

- Composition de la commission communale des impôts directs

Membres titulaires :

MORRA Roger, MAURIZOT Michel, BLANQUER Gérard, BABAU René, REYNIER Luc, BLANC Pierre.

Membres suppléants :

JEAN Michel, ROLLAND Georges, RIOU Jean-Yves, RISBOURG Marius, BAZAUD Pierre, JAUBERT Marc.

- Nouvelle composition de la commission Chemins

Une sous-commission est constituée par MM. GIRGIEL Woideck, REYNIER Luc et VALENTIN Régis qui vont mener une étude plus particulière sur l'état cadastral des chemins communaux et ruraux.

17 - Examen des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Aucune des parcelles présentées n'est préemptée.

Toutefois, il est décidé, à l'unanimité, de surseoir à la déclaration d'intention d'aliéner présentée par M. MAC EOIN pour la parcelle G n°312.

Conseil Municipal du 27 mars 2009

1 - Octroi des subventions aux associations

SUBVENTIONS ANNEE 2009	
1,2,3 Couleurs	250
Ass. des Commerçants	2500
Amis de l'Orgue	800
Comité des Fêtes	7 500
Tournesol Evasions Tourisme	200
Ass. de Gymnastique Volontaire et Artistique Cucuronaise	1 000
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 450
Anciens Combattants	250
Centre Culturel Cucuron-Vaugines	2 500
Coopérative Scolaire	2 100
Club Omnisports Cadenet-Cucuron	5 600
Boule Cucuronaise	2 600
Oasis en Luberon	1 000
Office de Tourisme	6 000
Sté de Chasse La Vigilante	1 700
Ocre Jaune	100
Vélo-Club du Mourre Nègre	500
La Navette	2 000
Dance Folie Association	150
Ass. pour la Sauvegarde de l'Eglise de Cucuron	500
Groupement de Développement Agricole du Sud-Luberon	100
TOTAL	38 800

Vote :

- Office de Tourisme, Vélo-Club du Mourre Nègre et Ass. pour la Sauvegarde de l'Eglise :

Abstention : 1 = Jean-Yves RIOU

Pour : 17 + 1 procuration = 18

- Autres associations :

Pour : 18 + 1 procuration = 19

2 - Approbation du compte de gestion 2008

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement en 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	675 973,49	0	-56 010,60	619 962,89
Fonctionnement	275 350,88	0	256726,08	532 076,96
TOTAL	951 324,37	0	200 715,48	1 152 039,85

Vote : Unanimité.

3 - Vote du compte administratif 2008

FONCTIONNEMENT 2008			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses à caractère général	362 299,39	Atténuation de charges	18 750,67
Dépenses de personnel	452 303,85	Produits des services	36 721,71
Autres charges de gestion courante	156 920,43	Impôts et taxes	785 436,74
Charges financières	23 932,19	Dotations, subventions	375 134,78
Charges exceptionnelles	650,46	Autres produits de gestion courante	31 365,80
Amortissements	7 441,08	Produits financiers	
		Produits exceptionnels	12 863,78
TOTAL	1 003 547,40	TOTAL	1 260 273,48

INVESTISSEMENT 2008			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	162 721,87	Subventions d'investissement	8 216,86
Emprunt et dettes assimilées	39 029,67	Emprunts et dettes assimilées	554,00
		Immobilisations incorporelles	21 316,77
		Dotations, fonds divers	108 212,23
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 441,08
TOTAL	201 751,54	TOTAL	145 740,94

Le compte administratif 2008 permet de dégager les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement en 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	675 973,49	0	-56 010,60	619 962,89
Fonctionnement	275 350,88	0	256 726,08	532 076,96
TOTAL	951 324,37	0	200 715,48	1 152 039,85

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Vote : Unanimité (des membres présents)

4 - Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2008

- En recettes d'investissement :

Affectation de l'excédent d'investissement, c/001 : 619 962,89 €

Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement; c/1068 : 275 350,88 €

- En recettes de fonctionnement :

Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement, c/002 : 256 726,08 €

Vote : Unanimité.

5 - Fixation des taux d'imposition locale

Les taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties et de la Taxe Professionnelle seront maintenus à l'identique.

Les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, seront majorés respectivement de 0,69% et de 0,83% pour être portés à 9.50% et à 11.40%.

Produits attendus sur l'année 2009 :

Taux	2008	2009	Bases d'imposition prévisionnelle	Produit fiscal attendu /taux 2009
Taxe d'Habitation	8,81%	9,50%	3 032 000	288 040 €
Taxe Foncière/ bâti	10,57%	11,40%	1 907 000	217 398 €
Taxe Foncière/ non bâti	40,24%	40,24%	107 000	43 057 €
Taxe Professionnelle	21,56%	21,56%	827 000	178 474 €
TOTAL				726 969 €

Vote : Unanimité.

6 - Vote du budget primitif 2009

FONCTIONNEMENT 2009			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses à caractère général	415 389,22	Atténuation de charges	39 755,21
Dépenses de personnel	518 750,00	Produits des services	33 300,00
Autres charges de gestion courante	222 328,00	Impôts et taxes	793 969,00
Charges financières	22 150,00	Dotations, subventions	346 570,00
Charges exceptionnelles	10 000,00	Autres produits de gestion courante	30 000,00
Amortissements	13 540,00	Produits financiers	0
Virement à la section d'investissement	298 163,07	Produits exceptionnels	0
		Excédent de fonctionnement 2008	256 726,08
TOTAL	1 500 320,29	TOTAL	1 500 320,29

INVESTISSEMENT 2009			
DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser 2008	645 230,88	Restes à réaliser 2008	218 600,49
Dépenses d'équipement	1 210 562,52	Subventions d'investissement	20 919,79
Emprunt et dettes assimilées	40 970,27	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00
		Immobilisations incorporelles	15 293,52
		Dotations et fonds divers	84 934,00
		Excédent de fonctionnement	275 350,88
		Virement de la section de	298 163,07

		fonctionnement	
		Amortissements	13 539,03
		Excédent d'investissement	619 962,89
TOTAL	1 896 763,67	TOTAL	1 896 763,67

Vote : Unanimité.

7 - Versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA 2008

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Compte tenu des investissements inscrits au budget 2009, le Conseil Municipal autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vote : Unanimité.

8 - Aménagement de l'Eden : attribution des marchés

Le Maire fait part du résultat de la mise en concurrence.

Lot	Entreprise	Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle HT
Lot n°1 Maçonnerie	CF Construction	19 267,70	17 539,60
Lot n°2 Menuiseries bois/lambris	SARL PELLEN	7 468,00	528,00
Lot n°3 Menuiseries alu	SARL PELLEN (volet roulant)	3 004,00	-
	Ferronnerie Maraninchi (serrurerie)	1 844,00	-
Lot n°4 Electricité	BREMOND Christophe	6 171,88	538,10
Lot n°5 Plomberie	AUBERT Jean-Claude	3 098,06	370,00
Lot n°6 Peinture	JEAN Michel	7 772,64	1 092,00
TOTAL HT		48 626,28	20 067,70
TOTAL TTC		58 157,03	24 000,97

Compte tenu du coût total de l'opération (tranche ferme+tranche conditionnelle), les élus souhaitent se réunir de nouveau pour discuter de l'opportunité et de la nature des travaux à réaliser.

Le dossier est donc reporté à une date ultérieure

9 - Aménagement du logement de la poste : attribution des marchés

Attribution des marchés :

Lot maçonnerie	MORRA Roger	10 148,73 € HT
Lot électricité	BREMOND Christophe	7 587,58 € HT
Lot peinture	JEAN Michel	6 588,95 € HT
Lot Menuiserie	SARL PELLEN	9 750,00 € HT
Lot plomberie	CHALLET Guillaume	4 001,00 € HT

Total HT	38 076,26 € HT
TVA (5,5%)	2 094,19 €
TOTAL TTC	40 170,45 € TTC

Vote : Abstention : 1 (AC REUS) - Pour : 17 + 1 pouvoir = 18

10 - Aménagement de la cour de l'école maternelle

Suite au Conseil Municipal du 06 mars dernier, un courrier a été adressé à l'Atelier Girardin pour le dessaisir du dossier.

Le bureau Croux Architecture, qui avait été pressenti pour reprendre le dossier et respecter les délais impartis, a fait parvenir une estimation des travaux (110 032 € TTC) et de ses honoraires (forfait de rémunération de 15 548 € TTC qui sera revu à la baisse si le montant des travaux est inférieur).

Sa mission, qui est une maîtrise d'œuvre complète, porte sur :

- la construction d'un préau ;
- la création d'une rampe d'accès permettant d'accéder du parking situé à l'arrière du bâtiment à la cour de l'école ;
- l'aménagement paysager de la cour de l'école (reprise des sols et création d'espaces végétaux comme envisagé par l'Atelier Girardin) ;
- l'intégration des prescriptions du bureau d'études A3E-Enr chargé de l'audit thermique de l'ensemble du groupe scolaire.

Vote : Abstention : 1 (JY RIOU) - Pour : 17 + 1 pouvoir = 18

11 - Mise à disposition d'un agent du conseil général au Musée Marc Deydier

La commune a sollicité auprès du Conseil Général la mise à disposition, à temps partiel, de M. André KAUFFMANN, Conservateur du patrimoine, et ce, afin de permettre au musée de conserver son label « Musée de France ». Dolorès DUMAIRE, agent communal, l'épaulera dans ses nouvelles fonctions.

Vote : Unanimité.

12 - Aménagement d'une plate-forme à conteneurs à proximité de la station d'épuration

Les élus ont souhaité revoir l'emplacement géographique des conteneurs situé à l'entrée du village au niveau de la coopérative du blé et qui :

- nuit à l'image du village ;
- incite, dans la mesure où il est visible depuis la départementale, aux dépôts sauvages.

Un nouvel emplacement, à côté de la station d'épuration, a été retenu. Sur la base d'un premier métrage, différents devis ont été sollicités auprès des entreprises de travaux publics.

L'entreprise Amourdedieu a été retenue pour la réalisation de ces travaux pour un montant maximum de 27 561,82 € TTC.

Vote : Unanimité.

13 - Le règlement et les tarifs de mise à disposition du Donjon

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de règlement pour la location du Donjon qui précise :

- les conditions de la location ;
- la description des lieux ;
- le prix de la location (dépôt d'un chèque de caution, participation de 30 € par semaine retenue) ;
- la responsabilité de l'association ;
- les conditions d'accès aux locaux ;

et fixé le prix de la location du Donjon à 30 €/semaine.

Vote : Unanimité.

14 - Questions diverses

- Motion de soutien aux Départements : le Maire a transmis aux élus les documents qui avaient été reçus sur ce sujet. La question relevant de considérations principalement politiques ne sera pas débattue en Conseil. Accord unanime.
- Sortie du Télégraphe hors-série : début avril.
- Restaurant scolaire : consultation de la diététicienne qui a remis deux plans alimentaires à Marie-Christine DESCORMIER, cuisinière. Dans l'ensemble, très peu de remarques ont été formulées, les menus proposés étant très corrects. Il conviendra juste d'y intégrer systématiquement un produit lacté et un fruit.
- Opération « Soyons vigilants » : Jean-Yves RIOU informe l'assemblée qu'une réunion publique se tiendra le 10 avril à 18h30, salle de l'Eden, en présence des représentants de la Gendarmerie Nationale, du garde-champêtre et de la municipalité pour mettre en place une campagne de prévention et de sensibilisation contre les cambriolages pendant la période estivale.

Conseil Municipal du 14 avril 2009

1 - Aménagement de l'Eden : attribution des marchés

Suite au dernier Conseil, les élus ont décidé, après avis de la commission en charge du projet :

- Conservation de la scène ;
- Création de toilettes pour handicapés ;
- Pose de lambris dans le hall et la salle ;
- Suppression des travaux de peinture (excepté raccords et sur les lambris) ;
- Reprise des extérieurs ;
- Quelques aménagements électriques.

Il a été fait part de ces ajustements au maître d'œuvre Alain BRUNET (honoraires : maîtrise d'œuvre 10 % et mission SPS 1,102% des travaux réalisés HT), ramenant ainsi le montant des marchés à :

Lot maçonnerie	CF Construction	19 267,70 € HT
Lot Menuiserie bois lambris	SARL Pellen	8 868,00 € HT
Lot électricité	Brémond Christophe	8 224,23 € HT
Lot plomberie	Aubert Jean-Claude	3 098,06 € HT
Lot peinture	Jean Michel	4 377,87 € HT
Lot serrurerie	Ferronnerie Maraninchi	1 844,00 € HT
Lot Menuiserie alu	SARL Pellen	3 004,00 € HT
+ réparation des portes en verre SARL Pellen		2 220,00 € HT
Total HT		50 903,86 €
TVA (19,6%)		9 977,16 €
TOTAL TTC		60 881,02 € TTC

Vote : Unanimité.

2 - Recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique

Le Conseil Municipal décide de reconduire le poste d'agent de surveillance de la voie publique.

La commune bénéficiera des conditions avantageuses du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi, subventionné à hauteur de 95% par l'Etat et avec une exonération des charges de sécurité sociale, sur un poste à temps complet, pour une période de 6 mois, renouvelable au moins une fois.

La candidature de Christopher DAVO, qui, en 2008, avait donné toute satisfaction sur ce même poste, a été retenue.

Vote : Unanimité.

3 - Questions diverses

- Visite du Sous-préfet le 07 mai prochain.
- Création d'une commission environnement avec A-C. REUS, L. POIDRAS, F. LAKEHAL + les personnes qui se sont inscrites en mairie pour participer à ses travaux.
- Remerciements aux Conseillers qui ont distribué le Télégraphe hors-série.

Conseil Municipal du 24 avril 2009

1 - Décision modificative n°1

Correction d'une erreur de retranscription sur le budget 2009.
Le montant total des recettes d'investissement reste inchangé.

Vote : Unanimité.

2 - Diagnostic accessibilité : signature de la mission « Conduite d'opération » à la DDE

Le Maire rappelle le nouveau cadre réglementaire qui impose aux communes de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (personnes handicapées mais aussi parents avec poussettes d'enfants, etc...) les espaces publics.

Il s'agit d'un vaste chantier puisqu'à Cucuron tout est à faire. Cette réflexion est à mener de front avec celle engagée sur le plan de déplacement urbain et le souhait de revaloriser certains parkings et par conséquent les cheminements piétons qui permettent de se rendre de ces parkings vers le centre du village et les établissements recevant du public.

Différents entretiens avec les techniciens de la DDE ont permis d'identifier la nécessité :

- De définir les conditions dans lesquelles une conduite d'opération pourrait être mise en œuvre par la DDE (définition du programme, des attentes, du type de rendu de l'étude, etc...)
- De créer une commission accessibilité qui réunirait des élus mais aussi des extra-municipaux pour participer au repérage des difficultés et à la définition des aménagements à réaliser. Le Maire est Président de droit.

L. POIDRAS, N. BABAU, C. BONO, E. MOUSSIER et R. VALENTIN se portent candidats pour participer à cette commission.

Vote : Unanimité.

3 - Rue de l'Andronne : reprise de la voirie et enfouissement du réseau électrique

Le Conseil Municipal décide de confier à la DDE, dans le cadre de l'ATESAT (assistance à maîtrise d'ouvrage dont peuvent bénéficier les communes de moins de 2 000 habitants), la réfection de la voirie de la rue de l'Andronne (estimation des travaux, dossier d'appel d'offres, suivi des travaux).

Un premier chiffrage permet de dégager les montants suivants :

- Réfection de la chaussée : 19 967,22 € TTC.
- Enfouissement du réseau électrique : 2 900,00 € TTC.
- Enfouissement du réseau France Telecom s'il y a lieu.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général.

Vote : Unanimité.

4 - Travaux de voirie en campagne : demande de subvention

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait précédemment validé les propositions de la commission chemins ruraux pour un montant estimatif de travaux de 240 000 € TTC.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander des subventions auprès du Conseil Général au titre de « l'aide à la voirie communale ».

Vote : Unanimité.

5 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical

Comme les années passées, la Préfecture de Vaucluse nous a transmis une demande d'autorisation de la société DELEPLANQUE et Cie pour employer du personnel du 14/07 au 31/08/09 sur le fondement de l'article L221-6 du code du travail.

Vote : Unanimité.

6 - Projet d'installation d'un relais SFR sur la commune

Le Maire a reçu une demande émanant de la société Graniou pour un projet de déploiement des installations de radiotéléphonie mobile SFR sur le territoire communal.

Le Conseil s'oppose à cette demande, pour les raisons suivantes :

- application du principe de précaution ;
- aucun problème d'accessibilité n'a été signalé.

Vote : Pour : 1 (Gérard BLANQUER) - Abstentions : 1 (Stéphane ROURE, par pouvoir) - Contre : 14 + 3 pouvoirs = 17

7 - Augmentation du prix de repas au restaurant scolaire pour la rentrée de septembre 2009

Le prix du repas est actuellement de 1,80 €. Il est très bas compte tenu du coût de revient et des tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes.

La diététicienne ayant proposé de compléter le dessert par un produit laitier, en plus du fruit, et la dernière augmentation de tarif datant de juillet 2005, le prix du ticket de cantine augmentera de 0,20 €, le faisant passer à 2 € pour la rentrée de septembre.

Vote : Contre : 2 + 1 pouvoir = 3 (Laëtitia POIDRAS, Claude REUSA, et Claude CANONNE par pouvoir)
Pour : 13 + 3 pouvoirs = 16

8 - Fête de l'olivier : location d'un chapiteau

Après l'avis de principe favorable donné par le Conseil municipal lors d'une précédente réunion, Nicole BABAU, en charge de ce dossier, a réuni deux devis pour la location d'un chapiteau d'une capacité de 500 personnes, chauffage et éclairage inclus :

- l'un de la société A.R. EVENTS, Cavaillon, pour 12 915,58 € TTC ;
- l'autre de la société ACTIV LOCATION, Les Taillades, pour 8 318,18 € TTC.

Il est retenu la proposition de la société ACTIV LOCATION dont le montant correspond à ce que le Conseil avait retenu comme fourchette de prix.

Vote : Contre : 1 (Laëtitia POIDRAS) - Abstentions: 1 + 1 pouvoir = 2 (Claude REUSA et Claude CANONNE par pouvoir). - Pour : 13 + 3 pouvoirs = 16

9 - Portail de l'Etang : mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'entretien et de restauration

Des crédits ont été inscrits au niveau du budget primitif 2009 pour la restauration du patrimoine, dont le Portail de l'Etang.

Mme Katherine DUSAUTOY, Architecte du Patrimoine recommandée par M. ARAMEL, Architecte des Bâtiments de France, a établi une proposition, d'un montant de 3 960 € HT / 4 736,16 € TTC, portant sur :

- La réalisation d'un état des lieux du bâti ;
- La définition des travaux à réaliser et le montage du dossier d'exécution, les travaux étant suivis par M. ARAMEL.

Vote : Unanimité.

10 - Acquisition de la parcelle G312, rue de l'Andronne

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait lors de sa séance du 06 mars examiné la Déclaration d'Intention d'Aliéner présentée par Me Manent pour la vente des parcelles G312, 808 et 1248, rue de l'Andronne, appartenant à Mme Mac Eoin.

La commune ayant pour projet de reprendre à brève échéance la réfection totale de la rue de l'Andronne, il était alors apparu opportun de se porter acquéreur de la parcelle G 312 afin d'incorporer dans le domaine public cette parcelle privée.

Après rencontre avec le vendeur pour s'entendre sur un prix au vu de l'estimation faite par le service des Domaines, il est décidé de faire l'acquisition de cette parcelle, d'une superficie de 41m², situé en zone UA, pour un montant de 12 300 €.

Vote : Unanimité.

11- Restructuration du site Cours de Pourrières : signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier PACA

Le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec M. Grosjeanne, technicien de l'Etablissement Public Foncier PACA, et du rôle que ce nouveau partenaire pourrait jouer dans le projet de restructuration urbaine du site du Cours de Pourrières.

1) Présentation de l'EPF

Etablissement d'Etat à caractère industriel et commercial, l'EPF peut se voir confier par la collectivité une mission d'impulsion foncière sur un secteur défini, dans l'objectif de réaliser une opération d'aménagement d'ensemble de logements.

Ce qui signifie que l'EPF peut, moyennant la signature d'une convention pour une durée de 4 ans :

- faire l'acquisition amiable de terrains ;
- exercer le droit de préemption que la collectivité lui aura éventuellement délégué ;
- participer au financement des études (à hauteur de 50%) et au portage du projet mais c'est la collectivité qui reste maître d'ouvrage.

2) Définition des intentions de la commune

- Définition du périmètre d'intervention.
Le périmètre de veille foncière proposé est relativement large puisqu'il porte sur les quartiers Gabarru (bas de l'Etang jusque l'ancienne école des garçons) et Pourrières (du bas de l'Etang jusqu'au rond-point de Cabrières).
- Définition des attentes des élus sur ce projet.
Il convient de réfléchir à une restructuration urbaine globale de ce secteur, menée conjointement avec l'élaboration du PLU, qui pourrait se décliner en plusieurs phases (court, moyen et long terme), selon les intentions de la commune, son budget et les opportunités qui se présentent.

A court terme, il s'agit de définir un programme de logements et/ou d'équipements sur les deux parcelles dont la Mairie est propriétaire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier PACA pour une durée de 4 ans.

Vote : Unanimité.

12 - Examen des DIA

Aucune des parcelles présentées n'est préemptée.

13 - Questions diverses

- Le Maire informe les membres du Conseil qu'il serait souhaitable, dans la mesure du possible, de rétablir sur le village une activité de distribution d'essence qui répond à un réel besoin de la population. Il a été contacté par deux personnes différentes susceptibles de reprendre ce créneau suite au départ en retraite des exploitants du garage. Le terrain dont est propriétaire la Mairie, situé au niveau de la station d'épuration, à l'entrée du village, et dans des conditions qui restent à définir (bail commercial ou vente) pourrait accueillir cette activité.

Le Maire demande aux Conseillers leur avis sur :

- le principe de créer une station-essence, à laquelle s'ajoudraient des services annexes, sur cette parcelle aujourd'hui communale, quartier la Ferrage.
Avis favorable (unanimité)
- la vente ou la mise en location de cette parcelle communale.
Avis favorable à la vente : 12 + 2 pouvoirs = 14
Avis favorable à un bail commercial : 2 + 1 pouvoir = 3 (Claude REUSA, Arielle BARBE et Claude CANONNE, par pouvoir).

Vote : abstentions : 1 + 1 pouvoir = 2 (Anne-Cécile REUS et Stéphane ROURE, par pouvoir).

- Calendrier des manifestations :

26/04 : journée du souvenir en mémoire des déportés.

30/04 : visite du village avec le bureau d'études Urbanisme et Territoires. Présentation à 17h des méthodes d'élaboration du PLU.

07/05 : visite du Sous-préfet.

08/05 : commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 – Rendez-vous est donné au Monument aux Morts à 11h00.

07/06 : élections européennes.

- Acquisition de vasques pour fleurir les mâts des lampadaires de la place de l'Etang.

- Organisation d'un concours des maisons fleuries :

Nicole BABAU communique au Conseil les modalités d'organisation de ce premier concours.

3 catégories : maisons avec jardin ; fenêtres/balcons/terrasses ; commerces.

Visite du jury entre le 14/07 et le 15/08.

Un règlement détaillé sera publié et mis à disposition des personnes intéressées prochainement.

- Rénovation des toilettes publiques du parking de l'Etang :

Accord de principe pour une enveloppe de travaux de 7 000 € HT.

- Giratoire de Fontvieille

Prochainement, enfouissement du réseau électrique.

Eclairage du giratoire : choix des lanternes à effectuer.

Conseil Municipal du 22 mai 2009

1 - Remise en état de la toiture de l'ancienne école communale et démolition du préau : attribution du marché

Deux entreprises ont répondu :

PRO GEC (Pertuis) : 96 471,75 € TTC, ramenée à 95 680€ TTC / Durée des travaux du 01.06 au 01.09

SILVE AIX (Venelles) : 93 237,48 € TTC/ Durée des travaux du 15.09 au 15.12.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise PRO GEC, dont la proposition est supérieure à celle de SILVE AIX de 2 442,52 € mais dont le délai d'exécution est plus court, ce qui prime pour la commune, compte tenu des modalités d'utilisation de ce local.

Vote : Unanimité.

2 - Réfection de la voirie communale – programme 2009 : attribution du marché

Les résultats de la mise en concurrence sont les suivants :

EUROVIA :	230 937,50 € HT/	276 201,25 € TTC
AXIMA :	270 540,45 € HT/	323 566,78 € TTC
BAS MONTEL :	244 683,50 € HT/	292 641,46 € TTC
EIFFAGE/AMOURDEDIEU :	197 807,80 € HT/	236 578,13 € TTC
ROUX TP :	242 438,10 € HT/	289 956,00 € TTC
SGTL :	228 075,50 € HT/	272 778,30 € TTC

Le Conseil décide de retenir le groupe EIFFAGE/AMOURDEDIEU qui présente l'offre la mieux disante.

Vote : Unanimité.

3 - Conditions de mise à disposition du logement de la Poste

Il est proposé de louer ce logement (environ 80 m²), au prix du marché, au responsable de la voirie communale qui habite actuellement sur Apt.

Le Maire précise que le loyer proposé au vote, compte tenu des prix qui se pratiquent dans la région, peut être fixé entre 600 et 650 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe à 600€ le loyer mensuel du logement situé au 1er étage de la poste.

Vote : Abstention : 1 (Laëtitia POIDRAS) - Pour : 16 + 2 pouvoirs = 18

4 - Signature d'une convention de fourrière automobile

Le Conseil décide d'autoriser le Maire à signer une convention de fourrière automobile avec le garage Troin, de Peyrolles en Provence, gardien de fourrière automobile agréé par le Préfet des Bouches du Rhône.

La convention définit :

- Le fonctionnement de la fourrière (les délais d'intervention, le procédé, les véhicules ciblés) ;
- La rémunération du gardien de fourrière dans le cas où les propriétaires de certains types de véhicules seraient défaillants.

Vote : Unanimité.

5 - Examen des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Aucune des parcelles présentées n'est préemptée.

6 - Questions diverses

- L'opération Pégase 2009 est annulée, la gendarmerie d'Apt ne disposant pas des crédits nécessaires pour renouveler cette année le principe de patrouilles équestres.

- La commune s'est portée candidate auprès du Parc Naturel Régional du Luberon pour participer à l'opération « **De la ferme à ta cantine** ». Une réunion associant les élus, un représentant des parents d'élèves, le directeur de l'école, la cuisinière du restaurant scolaire et un technicien du Parc aura lieu le 10/06/09.

- Rappel : élections européennes le 07/06 prochain. Le tour de garde des élus est fixé pour les deux bureaux de vote.

- La coopérative Céréalis n'a pas donné de suite favorable à la demande de la commune d'installer sur sa propriété (Coop. blé) deux conteneurs.

- La commune a fait acte de candidature pour le développement du numérique dans les écoles rurales, favorisant la dotation des écoles en matériel informatique et logiciels. L'opération, si la commune est retenue, sera subventionnée à hauteur de 80% de la dépense par l'Etat.

- Communication de l'information diffusée par le Préfet sur la grippe A : une affichette sera placée en mairie et à l'école indiquant les gestes à effectuer pour éviter tout risque de contamination.

- Concernant la Maison de retraite, le Maire fait part :

- du compte-rendu de la visite du Sous-préfet du 07/05 à ce sujet ;
- d'une conversation téléphonique avec l'Etablissement Public Foncier PACA qui souhaite que soit précisé sur la convention le liant à la commune l'étude d'une implantation d'une maison de retraite.

- Aménagement des toilettes publiques du parking du haut de l'Etang : devis validés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Maçonnerie / R. MORRA :	1 961,60 € HT
Plomberie /AUBERT :	3 362,33 € HT
Electricité / C. PELLE :	436,50 € HT
Ferronnerie / MAURIZOT :	1 602,80 € HT
TOTAL :	7 363,23 € HT soit 8 806,42 € TTC.

Conseil Municipal du 16 Juin 2009

Conservatoire de Musique du Sud-Luberon : position de la commune sur la proposition de modification de l'article 12 des statuts.

Le Maire rappelle, en préambule, la situation du Conservatoire de Musique du Sud-Luberon puis expose les propositions avancées lors de la réunion du 30 mai dernier par les Maires ou délégués des communes concernées pour assurer la pérennité de la structure.

Il informe en outre le Conseil municipal de la réception en mairie d'une pétition de soutien au Conservatoire de musique de Pertuis adressée par les parents d'élèves et les enseignants de l'école communale (133 signataires).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE, malgré l'effort financier important que cela représente pour les petites communes, le plan de redressement sur quatre années présenté lors de cette réunion.

DECLARE que l'adoption de ce plan est à même de répondre aux attentes des différentes municipalités et d'assurer la survie du conservatoire au prix d'efforts équitablement partagés par tous.

DONNE son accord pour la modification de l'article 12 des statuts qui entérine une nouvelle répartition des charges des communes sur la base qui a été proposée lors de la réunion du 30 mai.

EXPRIME sa volonté que soit organisée une médiation entre les différentes communes conduite par le Sous-préfet, sur sa proposition, et le Directeur de la DRAC.

Cucuron au quotidien

Elaboration du plan local d'urbanisme

Cucuron se penche sur son avenir à l'horizon 2020



La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été lancée au mois d'avril 2009 pour une durée de l'ordre de 18 à 24 mois.

Une consultation a permis de retenir le bureau d'étude Urbanisme et Territoires de Montpellier pour assister la commune dans cette mission.

Ce document, expression du projet communal à l'horizon 2020, est déterminant pour l'avenir de la commune : habitat, aménagement de l'espace, environnement, cadre de vie, déplacements et mobilités, développement économique trouveront leur traduction dans le PLU.

Il justifie que chacun soit informé sur son contenu, ses objectifs et les modalités de concertation qui seront mises en œuvre tout au long de la procédure.

Pour ce faire, une réunion publique sera organisée à l'issue de chaque phase : le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le projet de PLU avec la présentation du zonage.

Les modalités de concertation ont été définies dans la délibération prescrivant l'élaboration du PLU. Parmi ces modalités la mise à disposition d'un registre en mairie, registre sur lequel chacun peut inscrire ses idées, suggestions et demandes, aux heures d'ouverture de la Mairie.

Autre pièce importante tenue à disposition du public : le porter à Connaissance de l'Etat qui communique les servitudes à prendre impérativement en compte (risque d'inondation...) dans le PLU.

Où en sommes-nous ?

Avec les membres du bureau d'étude nous avons procédé à une visite approfondie du territoire communal qui a permis aux élus d'exprimer les enjeux qu'il conviendra de prendre en compte et au bureau d'étude de prendre connaissance du territoire communal dans toute sa diversité.

Le bureau d'étude a par ailleurs présenté la méthodologie qui est mise en œuvre à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le bureau d'étude travaille actuellement à l'élaboration du diagnostic communal.

Un souci de transparence pour favoriser l'intérêt général

Dans un souci de transparence, nous associerons, chaque fois que cela est possible et nécessaire les représentants des familles d'acteurs ayant vocation à intervenir sur le territoire.

A cet effet les exploitants agricoles seront prochainement reçus individuellement pour évaluer la pérennité des exploitations et recenser les projets de développement.

Le PLU : Cucuron à l'horizon 2020

Le PLU engage la commune sur ses perspectives en matière :

- **d'organisation** (places respectives de l'agriculture, des milieux naturels, des espaces à vocation économique, de l'habitat et du cadre de vie)
- **de développement économique** (nécessité ou non de réserver des espaces à vocation économique pour développer des zones d'activité)
- **de développement durable** (protection des milieux, maîtrise des déplacements...)
- **de cadre de vie** (circulation, circulations douces...).

C'est pour répondre au mieux aux attentes de chacun que la méthodologie mise en œuvre se veut résolument participative et que l'information sera au cœur de l'élaboration du PLU.

Sécurité : opération « Voisins vigilants »

Le 31 octobre 2008, un groupe de travail s'était réuni sur le thème de la sécurité.

En conclusion de notre réflexion, nous avons évoqué quatre niveaux d'action :

- L'information,
- La prévention,
- L'intervention,
- La répression.

Dans le prolongement de cette démarche, le vendredi 10 avril 2009, salle de l'Eden s'est déroulée une réunion publique animée par le commandant Pierre PINET, officier chargé de Police Judiciaire pour le Vaucluse, avec la participation du Lieutenant Pascal THURIET, chef de la brigade de gendarmerie de Cadenet et de Frédéric DUBOIS notre garde-champêtre, sur le thème des dispositifs de prévention.

Le commandant PINET a évoqué la manière d'opérer des cambrioleurs qui passe par une phase de repérage des lieux (extérieur, intérieur), des signes de présence de la future victime (des comparses font le guet, utilisent le téléphone, suivent...).

Le cambriolage se traduit par une effraction (porte, fenêtre, garage). La fouille est en général rapide, les pièces privilégiées étant les chambres, la salle de bains, le hall d'entrée.

Quelques conseils de prévention :

- Eviter de laisser les fenêtres qui donnent sur la rue, ouvertes,
- Eviter de laisser le portail ouvert,
- Eviter de laisser le garage ouvert,
- Eviter de laisser les clés de voiture à portée de main dans l'entrée,
- Fermer à clé les véhicules (même dans la propriété),
- Fermer votre maison même lorsque vous êtes dans le jardin ou à la piscine,
- Eviter de laisser entrer dans votre appartement, votre maison ou votre propriété des personnes qui vous paraissent douteuses et qui pourraient être en repérage.

Le commandant PINET nous a présenté un dispositif de prévention innovant : le concept de *voisins vigilants*, basé sur une solidarité de quartier en liaison avec la gendarmerie et le garde champêtre.

Sur Cucuron, une dizaine de référents volontaires sont disposés à signaler tout déplacement, agissement, véhicule suspects.

En effet, déjà en période normale, nous sommes concernés par les cambriolages, les vols à la roulotte et les nombreux actes d'incivilité, et les risques sont accrus en période estivale.

En cas d'urgence vous pouvez contacter :

- Le garde champêtre : 06 09 54 28 98
- La gendarmerie de Cadenet : 04 90 68 00 17

Carrefour du portail de Pertuis

Le projet de réaménagement engagé depuis de nombreux mois se précise. Celui-ci vise à sécuriser la traversée de la route départementale, faire ralentir le trafic et rendre cet espace plus attrayant.

Le travail d'un paysagiste, mandaté par le Conseil Général de Vaucluse, a permis de préciser quel traitement prévoir aux abords du carrefour, à savoir :

- la plantation d'essences méditerranéennes et rustiques,
- le traitement du local des containers à ordures ménagères et du transformateur EDF,
- la mise en valeur de la placette rue des Vaureilles,
- le choix de matériaux locaux et contextuels à notre village.

Le chantier est d'ores et déjà calé pour début 2010.

Parking Saint Victor

Le programme de réfection des parkings est lancé, avec l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la DDE.

L'objectif sur le secteur Saint Victor est :

- d'optimiser les surfaces dédiées aux véhicules,
- d'améliorer la signalétique et les accès véhicules,
- de faciliter l'accès pour les handicapés,
- de requalifier l'ensemble par des traitements adéquats : mise en valeur des marronniers et de la haie existante,
- la réfection d'une aire de jeu de boules et de ses abords immédiats,
- l'amélioration de l'éclairage public et de la sécurité même du parking.

Depuis la route départementale, cet espace public offrira un point de vue provençal typique.

En parallèle à ce travail de longue haleine, un diagnostic sur l'accessibilité des espaces publics débute en concertation avec un certain nombre d'acteurs, usagers représentant les diverses problématiques du piétons, automobiliste.

Ce travail complète et amorce ce que seront les solutions et propositions d'aménagements nécessaires à nos voiries et places publiques.

Visite du Sous-préfet

Monsieur Jean-Charles GERAY, Sous-préfet de l'arrondissement d'Apt, est venu dans notre commune le jeudi 7 mai.

Avec grande attention, il a pris connaissance et répondu aux nombreuses questions sur les dossiers présentés par le Maire, entouré de la quasi totalité du Conseil municipal.

Ont été notamment évoqués : l'implantation de la future Maison de retraite, l'accès au Luberon, le devenir du Syndicat intercommunal de musique et l'avenir de l'église Notre Dame de Beaulieu.

Une matinée d'échanges fructueux qui, après une visite du village, s'est achevée par un repas pris en commun auquel Monsieur le Sous-préfet avait été convié par vos élus.



Travaux de l'Eden

Après avoir envisagé plusieurs formules de rénovation et de restructuration de la salle de l'Eden, un consensus a, finalement, été trouvé sur un *rafraîchissement* et une mise aux normes des installations :

- Intérieur :
 - Pose de lambris ;
 - Habillage du comptoir ;
 - Réfection de la partie centrale du carrelage ;
 - Travaux électriques ;
 - Installation d'un WC pour handicapés ;
 - Remplacement de la porte issue de secours ;
 - Reprises de peinture ;
 - A l'automne nous avons procédé au remplacement de matériels électroménagers.
- Extérieur :
 - Refonte des escaliers et des abords ;
 - Création d'un accès pour handicapés ;
 - Renforcement de la charpente de l'auvent ;
 - Eclairage extérieur ;
 - Installation d'un volet roulant.

Ces travaux devraient permettre un bon déroulement des différentes activités dans l'attente d'une réflexion sur la réalisation d'une salle polyvalente.

Logement de la Poste

Le logement de la poste nécessitait une réhabilitation globale avant d'être remis en location. Les travaux ont été réalisés ces derniers mois avec efficacité et sérieux par des artisans locaux (électricité, plomberie, sols, menuiseries extérieures, isolation des combles, révision de la toiture, peinture générale ...)

Investissements conséquents pour une gestion en bon père de famille et pour le maintien en état du patrimoine communal.

L'attribution de ce logement et le loyer ont d'ores et déjà été votés par le Conseil Municipal en date du 22 mai 2009.

Commission environnement

La commission environnement s'est réunie au mois de mai, et a abordé en premier lieu la question de l'utilisation des désherbants et pesticides sur la commune.

Le produit désherbant utilisé cette année est moins agressif que le précédent. Le but de nos travaux collectifs est de ne plus en utiliser et de mettre en œuvre d'autres méthodes et entretiens.

Pour ce faire, un repérage était nécessaire, afin d'identifier, dans un premier temps, les zones qui nécessitent vraiment une intervention, et de décider de l'esthétique recherchée.

Nous explorons maintenant les diverses façons de « désherber », notamment la coupe par débroussailluse, la plantation de parterres vivaces qui ne nécessiteraient peu d'entretien, le désherbage thermique ou la vapeur d'eau... Les solutions dépendront du type de lieu (village, bordures de chemins, murets en pierres, parvis de l'Eglise). Une zone d'expérimentation pourrait être proposée, riche d'enseignements à partager.

Le Parc Naturel Régional du Luberon devrait prochainement réaliser un audit auprès des communes du Sud Luberon sur le bilan des pratiques et l'accompagnement aux changements.

Nous sommes d'ores et déjà prêts à réviser nos pratiques et vous ?

Le Syndicat intercommunal de musique du sud Luberon



C'est au début des années 50 que l'harmonie DURANCE-LUBERON est créée à Pertuis et, déjà à cette époque, sa vocation est d'enseigner le solfège et de donner aux élèves la possibilité d'apprendre à jouer d'un instrument de musique.

C'est à M. Gervais PIN qu'incombe cette tâche dans le milieu scolaire ce qui permettra de doter l'harmonie de nombreux musiciens.

Puis, une école de musique municipale voit le jour et vers la fin des années 80 un intervenant scolaire est recruté. Déjà à l'époque, plusieurs communes sont intéressées par son action dans leurs écoles.

Le Syndicat Intercommunal de Musique du Sud Luberon est créé en 1990 et aujourd'hui douze communes y adhèrent.

Il vote les décisions du conservatoire, car il s'agit bien maintenant d'un conservatoire de musique agréé par l'Etat, vote aussi la contribution annuelle versée par les communes, l'investissement de nouveau matériel et le recrutement des professeurs.

Depuis les dernières élections municipales, la ville de Pertuis a refusé de payer la totalité de sa contribution, jugeant celle-ci trop élevée par rapport à celles des autres communes.

Cette situation a provoqué un déséquilibre du budget du conservatoire et, par là même, la menace de sa disparition.

Après plusieurs réunions, auxquelles participaient respectivement les Délégués des communes, les Maires et



diplôme de 1958

M. Roger Pellenc, Maire de Pertuis, il à été proposé par le Vice-président, M. Guy Lambert, la mise en place d'un plan de sauvetage sur trois ans, avec diverses dispositions pour permettre le redressement des finances à l'horizon 2012.

Ce plan, approuvé par le Conseil municipal représente pour notre commune une augmentation substantielle de notre contribution annuelle.

Une médiation est en cours entre M. le Sous-préfet et un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Une réunion doit suivre avec les Délégués ou les Maires de toutes les communes en vue, nous l'espérons, d'une entente pour la pérennisation du conservatoire de musique.

Cour de l'école maternelle

Le projet d'aménagement de la cour de l'école maternelle, initié depuis quelques mois, vient d'être confié au bureau Croux Architecture.

Une concertation avec le directeur d'école, le personnel enseignant et les représentants de parents d'élèves a enrichi le dossier et permis d'en faire évoluer certains aspects.

Le programme des travaux prévoit, entre autres, la création d'un accès direct côté Est, la réfection du revêtement de la cour de récréation, la construction d'un préau, la pose d'une treille ainsi que la plantation d'une haie végétale et d'arbres afin d'assurer de l'ombre l'été.

Malgré le retard pris pour la réalisation, nous espérons vivement que ce projet sera entièrement achevé pour la rentrée scolaire de novembre, une première tranche devant débuter prochainement pendant les vacances.

Visite de nos élus sur le site de Cadarache



Le 3 juin, répondant à l'invitation de notre Communauté de Communes « Les Portes du Luberon », certains élus ont pu visiter les installations du C.E.A de Cadarache et se rendre sur le futur site du projet ITER.

Une journée riche d'enseignements, tant techniques qu'économiques, appréciée par les représentants des communes du canton.

De la ferme à ta cantine

Après l'intervention, en avril, d'une diététicienne pour l'élaboration de plans alimentaires pour la restauration à la cantine scolaire, la municipalité a souhaité s'engager dans l'opération « **de la ferme à ta cantine** » initiée par le Parc Naturel Régional du Luberon en faisant acte de candidature.

Pour cela une rencontre a été organisée le mercredi 10 juin entre le PNRL, le maire, Roger Deranque et son adjointe Nicole Babau, le directeur de l'école Alain Vollet, Marie Christine Descormier Pellen cantinière, Gilles Scholefield représentant de parents d'élève et les différents partenaires de ce projet.

L'objectif de cette opération est à la fois :

- d'organiser à la cantine, chaque trimestre, un repas « 100% local » et également d'assurer un approvisionnement en produit local de qualité, progressif et régulier dans le temps.

- de proposer des actions pédagogiques d'accompagnement (interventions d'agriculteurs, visites de fermes) pour donner du sens à ces repas locaux (éducation au goût, à la saisonnalité, à une alimentation santé).

Ce projet conduit par le Parc Naturel Régional du Luberon est mené en collaboration avec le pays de Haute Provence, Agribio 04, le Collectif des Agriculteurs du Parc du Luberon, les Chambres d'Agriculture 04 et 84, leur réseau Bienvenue à la ferme et les Centres Permanents d'initiative pour l'Environnement 04 et 84.

La volonté de la commune est de s'engager au côté du PNRL dans cette démarche.

Sachant que cette opération est limitée à une douzaine de sites, espérons vivement, pour nos enfants, que la candidature de Cucuron soit retenue !

Ancienne école communale



La réfection de la charpente et couverture de l'ancienne école de Cucuron a commencé. Il devenait urgent de réaliser ces travaux.

Le préau dangereux a été démoli et offre déjà un espace formidable pour de futures animations. Ensuite, le programme d'aménagement de cette belle bâtisse et de ses abords sera étudié sereinement.

Le bilan des études précédentes, la concertation et la réflexion urbaine au sein du Plan Local d'Urbanisme devraient nous y aider.

Repas des seniors

Après le « Goûter des Anciens » de décembre 2008 et dans le cadre du développement des activités du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Maire et les membres du CCAS ont invité mercredi 17 juin les Seniors âgés de 80 ans et plus à un repas / spectacle équestre à la Bastide des Fontaines à Cadenet.

Transport en autocar, menu de choix et spectacle de qualité ont permis à plus de cinquante participants de passer une agréable journée dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



Concours départemental de lecture



Sympathique manifestation à la bibliothèque le 18 juin en l'honneur des lauréats du Concours départemental de lecture à voix haute.

Hélène, Ilona, Leïla, Zélie, Alexandre et Gaëtan ont en effet décroché le premier prix de ce concours patronné par le Conseil Général de Vaucluse.

Le Maire a tenu à les féliciter au nom de toute la population en précisant que cet excellent résultat honorait notre village. Un petit présent a récompensé les vainqueurs alors qu'un bouquet de fleurs était offert à Mousie STEPHAN et Beya THOMAS pour leur contribution à ce magnifique succès.

Réfection des chemins communaux

L'an 1 de la réfection des chemins en campagne vient de nous livrer les premières réalisations : en quelques mois, déjà plus de réalisations que ces dernières années ... Rien d'extraordinaire à cela : une simple volonté "politique" en matière de gestion communale s'appuyant sur l'écoute et le bon sens car il était temps d'entendre les doléances des usagers de ces chemins et d'entreprendre un état des lieux devenu urgent. Le Maire a écouté, la commission a travaillé, le Conseil municipal a approuvé et ... le travail est fait ! L'année 2010 fera l'objet d'une nouvelle tranche de travaux.

Fête de l'école

Vendredi 26 juin, la fête de l'école s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse.



Au programme chants, animations et kermesse avec de nombreux jeux. La soirée s'est terminée par un repas convivial préparé par les parents des enfants et l'équipe du restaurant scolaire.

Cette manifestation a été l'occasion, pour le Maire, Roger Deranque, de féliciter les dix huit écoliers admis en 6ème et de leur remettre, au nom de la commune, le traditionnel dictionnaire qui les accompagnera désormais tout au long de leur parcours scolaire.

Puis, les enfants ont adressé, à travers un émouvant message, tous leurs remerciements et leur gratitude à l'équipe enseignante de l'école pour toutes ces années passées à travailler ensemble.

Musée Marc Deydier

Monsieur André KAUFFMANN, également conservateur des Musées d'Apt, de la Tour d'Aigues et de Cadenet va, très prochainement (d'après nos derniers contacts avec le Conseil Général), entrer officiellement en fonction au Musée Marc Deydier, classé Musée de France et poursuivre, ainsi, l'œuvre d'André MÜLLER, trop tôt disparu.

Madame Dolorès DUMAIRE sera employée à temps complet par la commune de Cucuron. Elle assistera Monsieur KAUFFMANN et, ainsi, partagera son temps de travail entre la bibliothèque où elle intervient depuis 1999 et le Musée.

L'investissement dans un équipement informatique et l'acquisition d'un logiciel spécifique vont permettre de réaliser et de matérialiser l'inventaire des collections.

Enfin, nous procédons à la réfection d'une salle située au rez-de-chaussée de l'Hôtel des Bouliers et qui servira de réserve pour les pièces qui ne sont pas présentées en exposition permanente.

Informations

Le compostage

La municipalité souhaite encourager le compostage individuel.

Aussi, pour tous ceux qui sont intéressés mais qui n'ont pas encore osé s'y mettre, nous vous proposons d'organiser une mini formation pratique.

Afin de programmer cette rencontre, nous avons besoin de connaître le nombre de personnes intéressées. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire, dès à présent, au secrétariat de la Mairie
Tel : 04 90 77 22 01

Aides pour l'amélioration de l'habitat

Vous souhaitez refaire vos façades ou réaliser des travaux dans le logement que vous occupez, que vous louez ou souhaitez louer sur la commune de CUCURON.

Vous pouvez bénéficier :

Selon la destination du logement et sous certaines conditions, de différents types d'aides à l'amélioration de l'habitat, en particulier :

- **Aide aux ravalements de façades** accordée par la Mairie, avec la participation du Conseil Général et Régional, pour les bâtiments situés dans le Centre Ancien du village : 30 % du montant des travaux, subvention maximum : **2 287 €**.

A ce jour, 14 propriétaires ont manifesté leur intention de rénover leur façade. Plusieurs dossiers sont en cours. **Une façade a déjà été réalisée.** L'objectif de la commune est la rénovation de 5 façades par an.

- Subvention de l'**Agence Nationale de l'Habitat** (ANAH). Elle concerne :

Les propriétaires bailleurs pour l'amélioration des logements locatifs, occupés ou vacants, sans condition de ressources (pour les travaux extérieurs et les travaux intérieurs).

Les propriétaires occupants : prime accordée aux propriétaires réalisant des travaux dans leur résidence principale, sous conditions de ressources.

Majoration de subvention par l'octroi d' "éco-primes" pour les travaux facilitant les économies d'énergie.

- **Aide des caisses de retraite.**

Vous pouvez également bénéficier de **crédits d'impôt et d'un "éco prêt" à taux zéro** sous conditions et pour certains travaux.



Afin de simplifier vos démarches, **la municipalité met à votre disposition** les services d': **HABITAT & DEVELOPPEMENT DE VAUCLUSE** (H&D 84) qui vous donnera **gratuitement** toutes les informations et conseils que vous souhaitez sur le financement de votre projet et vous assistera dans le montage de votre dossier.

Pour plus de renseignements, prenez contact avec :

Mme Joëlle ABELA

Chargée d'opérations à Habitat & Développement de Vaucluse
Au bureau tous les Jeudis, Place du Marché à CAUMONT SUR DURANCE
Téléphone : 04.90.23.12.12

Ou

Lors des **Points Info Amélioration de l'Habitat** qui se tiennent **les premiers vendredis** de chaque mois à la **Mairie**, de 13 heures 30 à 16 heures 30.

L'olivier en fête a Cucuron

Le samedi 17 octobre 2009, 13 moulins de Vaucluse convergeront vers CUCURON pour participer à la fête de l'olivier et du moulin à huile du département de Vaucluse. Plusieurs associations du village se sont unies autour des représentants de la mairie, de l'office de tourisme, des moulins DAUPHIN et OLIVERSON pour composer un programme diversifié.



Un marché d'artisanat d'art et de gastronomie de terroir se tiendra sur la place de l'étang. Un concours d'aïoli dirigé par les maîtres cuisiniers de France se déroulera dans la cour de l'Ecole ; C'est ici que l'apéritif terroir sera servi, les vins de Cucuron accompagneront les 3000 croûtons servis pour goûter la sauce aïoli. Un chapiteau dressé sur le stade recevra 500 convives réunis pour partager le grand aïoli. Celui ci sera exclusivement composé d'huile d'olive des moulins DAUPHIN et OLIVERSON.

Au cours de l'après midi, promenade pédestre, balade en VTT, conférence santé, projection d'un film sur l'olivier seront proposés.

Une exposition de patchworks se tiendra au donjon. Une exposition de peinture sur le thème « des travaux de l'olivier » aura lieu au musée DEYDIER, un concours de peinture est ouvert.

Le programme sera prochainement en ligne sur le site de l'office de tourisme. Ce dernier réunira les tableaux du concours et recevra les inscriptions pour le grand aïoli, les inscriptions sont ouvertes.

Le groupement des oléiculteurs de Vaucluse pilote cette action. Elle ne pourrait être sans la volonté locale des représentants qu'il s'agisse des élus ou de l'ensemble des associations.

Pour tout renseignement :

Office de tourisme 04 90 77 28 37

Groupement des oléiculteurs 04 90 78 21 61

Charte signalétique du Parc Naturel Régional du Luberon

Reconnaissons-le la réglementation de l'affichage publicitaire est complexe.

Le droit de l'affichage a pour objectif de protéger le cadre de vie contre un développement jugé intempestif des panneaux de publicité.

Aussi nous vous rappelons que la prescription en matière de publicité, d'enseignes, de pré-enseignes, de jalonnement rural, etc...exige une autorisation préalable.

Pour tout renseignement, prendre contact auprès du secrétariat de la Mairie qui vous délivrera une demande d'autorisation à remplir.

Communiqué du Maire à propos de l'abribus du cours de Pourrières

Juste quelques mots pour dire à notre tagger amoureux qui barbouille les murs de l'abribus que le Maire peut comprendre quels nobles sentiments l'animent mais que cette flamme n'est pas forcément partagée par ses proches camarades qui s'étaient donné la peine de remettre à neuf ce lieu l'année dernière en passant une journée à le repeindre ! Il faut recommencer, c'est dommage et ... regrettable.

Un dernier conseil à notre jeune amoureux : courage ! Dis-lui de vive voix au lieu de prendre un mur pour une page d'écriture. Tu pourras alors, peut-être, savourer le plaisir de t'entendre dire, à ton tour et en retour, qu'elle t'aime aussi ! C'est tout le bien que je te souhaite et, crois-moi, tu n'oublieras pas de sitôt ce moment-là ... !

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les personnes âgées de 75 ans et plus, demeurant à Cucuron et non inscrites sur les listes électorales de la commune sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie dès que possible.

Le billet d'humeur

Le marketing s'appuie sur nos faiblesses

Quelle drôle d'idée ... ! La SNCF propose depuis le 1er juillet sur la ligne Paris-Marseille et inversement, des voitures ou wagons à nouveau réservés.

Réservés aux voyageurs avec enfants ou même parfois aux enfants voyageant avec parent(s). En clair une voiture pour les enfants turbulents et parents laxistes.

« Quelle mauvaise foi Marius ! Parle plutôt d'enfants heureux et de parents admiratifs ».

En fait je m'en fous, ou presque. Ce qui me préoccupe dans ces propositions commerciales, c'est qu'elles nous brossent toujours dans le sens de nos plus bas instincts, l'important restant la réussite commerciale de l'opération. Sommes nous devenus incapables de supporter quoi que ce soit, l'autre n'est-il que nuisance, avons-nous quotidiennement trop de contraintes que nous ne puissions plus faire de concessions ?

Pendant que quelques idéalistes tentent de mettre des crèches au milieu des maisons de retraites, d'autres veulent nous vendre des maisons dans des résidences au soleil, bien « propres et sécurisées », sans enfant, sans chien et bien d'autres choses que je n'ose pas écrire.

Trop de wagons réservés cela me choque. Cette fois-ci la SNCF n'est pas sous la pression des armes, seulement sous la pression commerciale librement acceptée et particulièrement bien étudiée.

Une histoire vraie entre Marseille et Chaumont, pas 3 heures de train mais 8h30.

Un jeune papa de 27 ans, assis à côté d'un vieux monsieur plein de chagrin du fait de l'absence d'intérêt que lui portaient ses enfants... Six heures de monologue, une longue et lancinante plainte qui soulage.

Il y a 30 ans et en toute modestie je m'en souviens encore. Il y a de la place pour nos meilleurs instincts.

Marius

Informations Mairie

Mairie de Cucuron Rue Léonce Briegne 84160 Cucuron

Téléphone: 04 90 77 22 01 - Télécopie: 04 90 77 12 58

Courriel de la Mairie: mairie-cucuron-accueil@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-cucuron.fr

Directeur de la publication :

Roger DERANQUE

Responsable mise en page et rédaction :

Nicole BABAU

Photos :

Régis VALENTIN

Comité de rédaction :

Claude CANONNE

Jean Yves RIOU

Marius RISBOURG